

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À L'ACIG RELATIVE À LA
DEMANDE PORTANT SUR DIVERSES MESURES EN LIEN AVEC LE GSR**

PÉRIODE DE RECOUVREMENT DU SOLDE CUMULÉ NON RECOUVRÉ

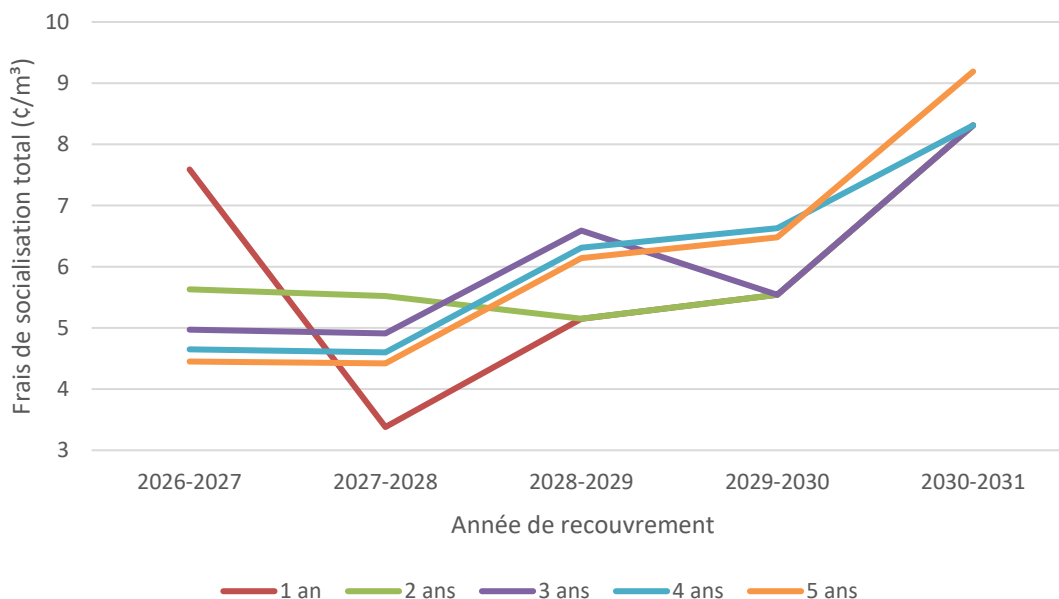
- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0040](#), p. 2, réponse à la question 1.2;
 - (ii) Pièce [B-0040](#), annexe Q-1.3;
 - (iii) Graphique produit par la Régie.

Préambule :

(i) Énergir présente des scénarios de recouvrement du solde cumulé des coûts de 2024-2025 et 2025-2026, répartis sur des périodes d'un à cinq ans, ainsi que leurs impacts tarifaires respectifs.

(ii) Énergir présente un comparatif du coût à socialiser et des frais de socialisation entre la méthode proposée, selon un recouvrement du solde cumulé sur des périodes d'un à cinq ans, et la méthode actuellement en vigueur.

(iii) La Régie produit le graphique suivant à partir des références (i) et (ii).



Demandes :

- 1.1. Compte tenu des références (i) à (iii), veuillez commenter le scénario de recouvrement du solde cumulé sur une période de deux ans, au regard des objectifs de stabilité tarifaire, de minimisation du coût de service total à récupérer et de protection des consommateurs.

Réponse à la question 1.1

L'ACIG reconnaît que le scénario de recouvrement du solde cumulé sur une période de deux ans présente un avantage relatif si l'analyse est strictement limitée à la minimisation du coût de service total à récupérer. Selon la pièce B-0040, ce scénario porterait ce coût à 259,915 M\$, soit un niveau inférieur au scénario sur trois ans retenu par Énergir, établi à 269,080 M\$, ainsi qu'aux scénarios sur quatre ans et cinq ans, qui porteraient ce coût respectivement à 278,186 M\$ et 287,269 M\$¹.

Toutefois, l'ACIG ne considère pas que ce scénario satisfasse adéquatement aux objectifs de stabilité tarifaire et de protection des consommateurs. Le scénario sur deux ans entraîne en effet un cavalier tarifaire de 2,27 ¢/m³ en 2026-2027, puis de 2,14 ¢/m³ en 2027-2028. Lorsqu'on additionne ce cavalier à la composante prévisionnelle des frais de socialisation, les frais totaux atteignent 5,63 ¢/m³ en 2026-2027 et 5,52 ¢/m³ en 2027-2028². Il ne s'agit donc pas d'un simple ajustement à la marge, mais d'une hausse concentrée sur les toutes premières années d'application, laquelle s'appliquerait dès octobre 2026.

À cet égard, le tableau suivant permet de situer les principaux ordres de grandeur.

Scénario	Cavalier an 1 (¢/m ³)	Frais totaux an 1 (¢/m ³)	Coût total à récupérer (M\$)
2 ans	2,27	5,63	259,915
3 ans Énergir	1,61	4,97	269,080
ACIG 6 ans, CFR sans rendement	~0,68	~4,04	242,524

Sources : pièce B-0040, annexe Q-1.3; pièce B-0084, p. 15, tableau 3; mémoire C-ACIG-0029, tableau 7.

Le scénario sur deux ans réduit donc le coût total à récupérer par rapport au scénario Énergir sur trois ans, mais au prix d'un choc plus abrupt au début de la période. Le scénario subsidiaire de l'ACIG, soit un amortissement sur six ans dans un compte transitoire sans

¹ B-0040, réponse à la question 1.2 et tableau 3 révisé. On y trouve les coûts totaux à récupérer pour les scénarios de 1 à 5 ans, soit 259,915 M\$ sur 2 ans, 269,080 M\$ sur 3 ans, 278,186 M\$ sur 4 ans et 287,269 M\$ sur 5 ans.

² B-0040, Annexe Q-1.3, scénario 2 ans, où Énergir présente des frais totaux de 5,63 ¢/m³ en 2026-2027 et de 5,52 ¢/m³ en 2027-2028, incluant la socialisation prévisionnelle et le cavalier tarifaire.

rendement ni impôt, permet au contraire de ramener à la fois le coût total et la pression initiale du cavalier.

L'ACIG tient à préciser que son opposition à la nouvelle méthode ne procède pas d'un refus de principe de toute économie de coûts. Elle reconnaît expressément que la méthode d'Énergir présente un mérite réel sur le plan prospectif en réduisant certaines charges financières liées au décalage de deux ans. Son opposition tient au fait que ce gain comptable est obtenu au prix d'un choc tarifaire très important pour la clientèle, particulièrement industrielle, sans que le problème de fond soit résolu. La preuve de l'ACIG rappelle à cet égard qu'Énergir avait annoncé travailler sur des mesures visant à accroître les ventes volontaires de GSR, incluant une stratégie tarifaire ciblée pour les grands clients, dont les clients industriels, mais que cette stratégie n'a pas été déposée dans le présent dossier.

L'ACIG souligne enfin qu'un traitement transitoire plus mesuré permettrait de préserver l'espace nécessaire au déploiement d'initiatives structurelles susceptibles de réduire le coût de la socialisation à la source. Dans sa preuve, l'ACIG a démontré que la tarification différenciée du GSR selon l'intensité carbone, l'assujettissement annuel au tarif de socialisation et une meilleure valorisation des attributs environnementaux et des UC constituent des pistes concrètes pour réduire les volumes invendus. De son côté, Énergir admet elle-même que l'intégration des UC pourrait réduire les coûts de socialisation prévisionnels de 12,2 M\$ à 134,6 M\$ selon les années, soit un effet à la baisse pouvant aller de 0,21 ¢/m³ à 2,34 ¢/m³ sur la portion prévisionnelle des frais.

Dans ce contexte, il serait prématuré de concentrer aussi rapidement le recouvrement du solde historique alors même que plusieurs leviers susceptibles d'en atténuer le coût n'ont pas encore été pleinement déployés ni évalués.

En conséquence, l'ACIG estime que le scénario sur deux ans peut apparaître plus rigoureux que le scénario sur trois ans si l'analyse est limitée aux seuls scénarios portant rendement et impôts. Il n'en demeure pas moins insuffisant au regard de la stabilité tarifaire et de la protection des consommateurs, particulièrement de la clientèle industrielle.

- 1.2. Veuillez préciser les principaux avantages et inconvénients, le cas échéant, associés à un recouvrement du solde cumulé sur une période de deux ans, comparativement à des périodes de recouvrement plus longues.

Réponse à la question 1.2

Comparativement à des périodes de recouvrement plus longues, le principal avantage d'un recouvrement sur deux ans tient à la réduction du coût total à récupérer. La pièce B-0040 montre qu'il permet une économie d'environ 9,2 M\$ par rapport au scénario sur trois ans, d'environ 18,3 M\$ par rapport au scénario sur quatre ans et d'environ 27,4 M\$ par rapport au scénario sur cinq ans. Cette amélioration découle directement de la diminution des

charges de rendement et d'impôts sur la base de tarification lorsque la période de recouvrement est raccourcie.

L'analyse doit toutefois être complétée par les inconvénients correspondants, qui sont déterminants du point de vue de l'ACIG.

Critère	Avantages du 2 ans	Inconvénients du 2 ans
Coût total à récupérer	Réduit le coût total par rapport aux scénarios 3, 4 et 5 ans	Cet avantage est fortement relativisé si le solde est logé dans un CFR transitoire sans rendement ni impôt
Stabilité tarifaire	Aucun avantage marqué	Concentration du choc sur 2026-2027 et 2027-2028
Protection des consommateurs	Aucun avantage marqué	Hausse immédiate très lourde pour les clients industriels
Espace pour nouvelles initiatives	Aucun	Laisse peu de temps pour que de nouvelles mesures de commercialisation ou de valorisation réduisent le coût à la source

Le principal inconvénient du scénario sur deux ans réside donc dans la concentration du choc tarifaire sur les deux premières années. Pour la clientèle industrielle, cela signifie que les déboursés additionnels seront non seulement élevés, mais exigibles immédiatement, alors que les entreprises doivent déjà composer avec leurs propres obligations environnementales, avec une concurrence internationale soutenue et avec des arbitrages d'investissement sensibles au coût de l'énergie.

Dans le contexte du présent dossier, cette concentration n'est pas théorique. Elle se traduit, pour les membres de l'ACIG, par des charges annuelles de plusieurs millions de dollars par site, avec des effets possibles sur les opérations, les projets et la compétitivité des installations québécoises.

L'ACIG voit un autre inconvénient dans le fait qu'un recouvrement accéléré sur deux ans laisse peu d'espace au déploiement des initiatives qu'Énergir s'était engagée à mettre en œuvre pour accroître les ventes volontaires et réduire les invendus. Il serait prématuré, de l'avis de l'ACIG, de concentrer aussi rapidement le recouvrement d'un solde historique alors même que les leviers structurels susceptibles d'en réduire le coût n'ont pas encore été pleinement déployés ni évalués.

En somme, l'ACIG considère qu'un recouvrement sur deux ans présente un avantage réel sur le seul plan du coût total à récupérer, mais qu'il demeure problématique au regard de la stabilité tarifaire, de la protection des consommateurs et de l'impact concret sur la clientèle industrielle. Pour cette raison, l'ACIG n'y voit pas une solution satisfaisante.

Si la Régie souhaite réduire les coûts que la méthode d'Énergir cherche à éviter sans imposer un choc tarifaire aussi marqué, l'approche la plus équilibrée demeure, de l'avis de l'ACIG, un compte de frais reportés transitoire ne portant pas rendement, ou subsidiairement un traitement plus protecteur pour la clientèle le temps que d'autres initiatives structurelles puissent être mises en œuvre.

Le tout respectueusement soumis